



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

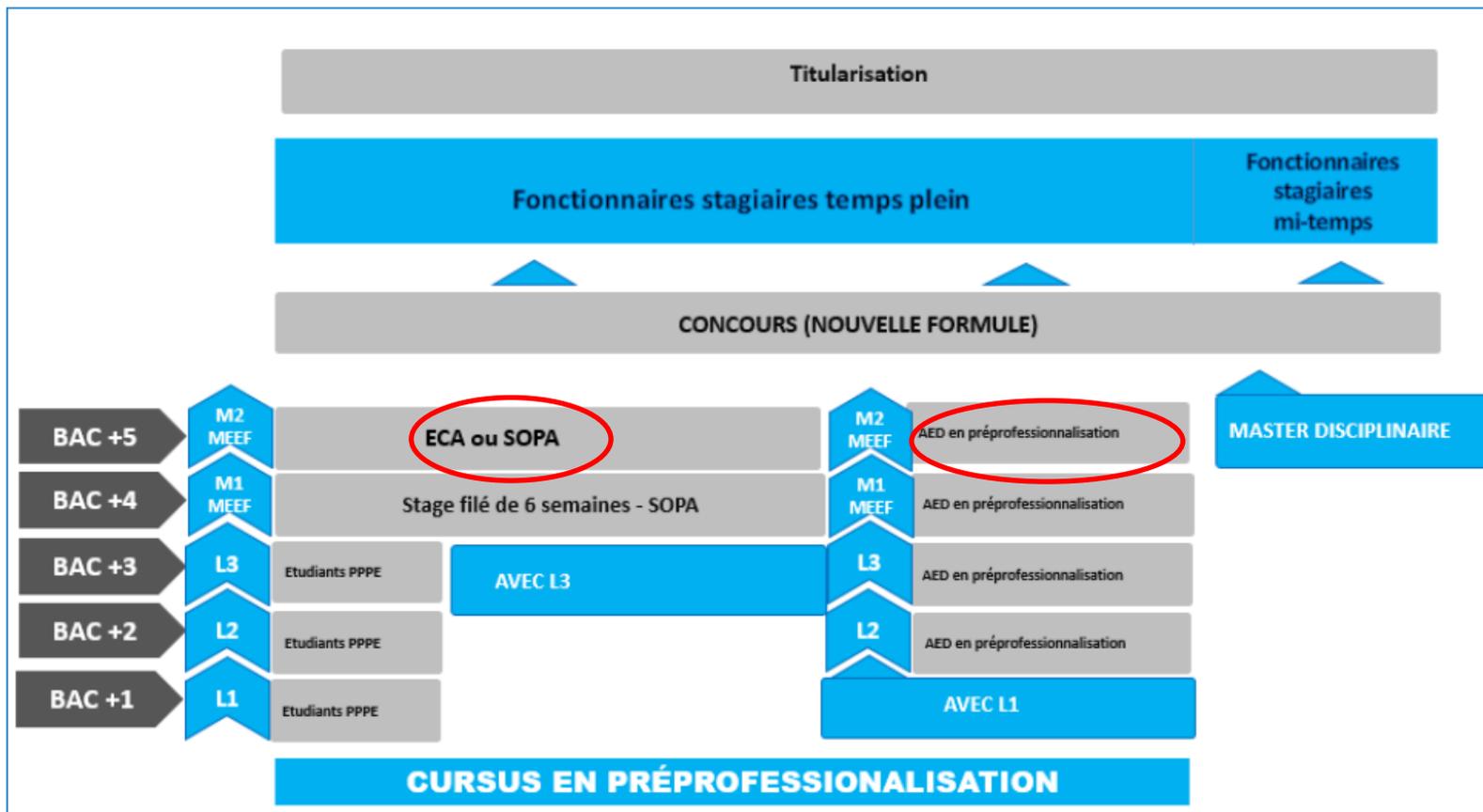
**RÉUNION TUTEURS
ASSISTANTS D'ÉDUCATION EN
PRÉPROFESSIONNALISATION OU
PROFESSEURS CONTRACTUELS ALTERNANTS
INSCRITS EN M2 MEEF MATHÉMATIQUES
8 novembre 2023**

Sommaire

- 1. Formation initiale**
- 2. Présentation du dispositif**
- 3. Missions du tuteur**

1. La formation initiale

Formation initiale



AED en préprofessionnalisation (avant M2)

LES ÉTUDIANTS AED EN PRÉPROFESSIONNALISATION				
	Recrutement	Quotité et rémunération	Missions Une pratique professionnelle graduée avec une montée progressive en responsabilité	Tutorat
L2	Un contrat de 3 ans Niveau collège	6 heures par semaine 690 euros net mensuel	<ul style="list-style-type: none"> • Observation. • Intervention ponctuelle sur des séquences pédagogiques sous la <u>responsabilité</u> du tuteur. • Participation à des dispositifs comme « Devoirs faits ». 	<p>Un tutorat mixte</p> <p>Un tuteur en établissement (L2 L3 et M1) et un tuteur référent à l'<u>Inspé</u> (M1)</p> <p>Une rémunération annuelle de 800 euros pour le tuteur en établissement (rémunération par la DAFOR-EAFC sur la paye de juillet).</p>
L3		6 heures par semaine 960 euros net mensuel	<ul style="list-style-type: none"> • Observation. • Intervention ponctuelle sur des séquences pédagogiques sous la responsabilité du tuteur. • Participation à des dispositifs comme « Devoirs faits ». • Participation à l'accompagnement personnalisé 	
M1		6 heures par semaine 975 euros net mensuel	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement de séquences pédagogiques complètes. • Avec l'aide de son tuteur, possibilité de remplacer un enseignant absent le jour de sa présence dans le collège en enseignant sa discipline à une classe concernée par l'absence de courte durée. 	

ECA (avant M2 MEEF)

- L2
- L3
- M1 MEEF : stage SOPA

2. Présentation du dispositif

Textes

- Professeurs contractuels alternants inscrits en master MEEF.
 - Note de service du 27-11-2020 parue au BO n°49 du 24 décembre 2020. Cadre de gestion, recrutement et emploi.
- Assistants d'éducation en préprofessionnalisation
 - Circulaire n°2019-156 du 06-11-2019 parue au BO n°41 du 6 novembre 2019. Recrutement, fonctions et conditions d'emploi.
 - Décret n°2021-1908 du 30 décembre 2021. Possibilité de bénéficier d'un contrat d'une année supplémentaire à l'issue du premier contrat si inscription en Master MEEF 2

Assistants d'éducation en préprofessionnalisation inscrits en master MEEF

	Recrutement	Quotité et rémunération	Missions	Tutorat
M2	Un nouveau contrat d'1 an	6 heures par semaine 975 euros net mensuel	<ul style="list-style-type: none">Exercice en pleine responsabilité devant élèves.	Un tutorat mixte : un tuteur établissement et un tuteur référent à l'Inspé Une rémunération annuelle de 800 euros pour le tuteur terrain (rémunération par la DAFOR-EAFC sur la paye de juillet)

Etudiants contractuels alternants

	Recrutement	Quotité et rémunération	Missions	Tutorat
ECA	Un contrat d'1 an non renouvelable	<p>6h pour toutes les disciplines sauf EPS et documentation.</p> <p>Ne peut pas effectuer des heures supplémentaires. 750 euros net mensuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exercice en pleine responsabilité devant élèves. 	<p>Un tutorat mixte : un tuteur établissement et un tuteur référent à l'Inspé</p> <p>Une rémunération annuelle de 800 euros pour le tuteur en établissement (rémunération par la DAFOR-EAFC sur la paye de juillet)</p>

L'alternance: partie intégrante du cursus de formation initiale

- Un exercice en établissement qui permet une entrée progressive dans le métier
- Pour acquérir une expérience professionnelle, les alternants assurent une mission d'enseignement en responsabilité qui permet d'acquérir une expérience professionnelle
- Des étudiants qui doivent être pleinement intégrés à la vie de l'école ou de l'établissement et qui peuvent participer aux réunions des comités et instances qui leur sont propres.

Qui recrute? Qui est l'employeur?

ECA (16 cette année)

- Contrat d'un an conclu par le recteur d'académie (sans période d'essai)
- Convention fixant les modalités de l'alternance passée entre l'Inspé, les services académiques (EAFC) et l'alternant
- Phase de recrutement et d'affectation conduite par le rectorat en lien avec l'Inspé
- Recueil des candidatures
- Entretien avec IPR (si candidature jugée à retenir)
- Avis sur candidature
- Identification des lieux d'accueil et affectation

AED (6 cette année)

- Contrat supplémentaire d'un an sur demande (la durée des contrats ne peut excéder 5 ans)
- Contrat accord sous réserve d'un avis positif (IPR après consultation tuteur, INSDPE, chef d'établissement)
- Possibilité de changer d'employeur, d'établissement, de degré d'enseignement
- Créteil : choix de responsabilité de classe dans la mesure du possible (6 heures par semaine)
- Employeur : lycée Eiffel de Gagny

Qui accompagne ?

- Un tutorat double
 - Un tuteur universitaire (référent)
 - Un tuteur de terrain en établissement
- Rôle important du chef d'établissement
 - Aide à l'acquisition des connaissances relatives à l'organisation administrative et pédagogique de l'établissement
 - Invitation de l'AED à différentes instances de l'établissement

3. Missions du tuteur de terrain

Missions du tuteur « maître d'apprentissage »

- Accompagnement
 - Dans la mise en œuvre des apprentissages
 - Dans l'évaluation des élèves
 - Pour toutes les questions relevant de la gestion et de la conduite de la classe
- Suivi
- Contribution à la construction des compétences professionnelles de l'alternant(référentiel du 1^{er} juillet 2013)

Qu'observer dès le début de l'année?

- Insertion ou isolement du stagiaire au sein de l'équipe pédagogique
 - Ponctualité
 - Assiduité
 - Qualité des relations :
 - avec les élèves
 - avec les familles
 - avec les membres de la communauté éducative
 - Préparation des séances
 - Suivi des apprentissages des élèves
-

Les modalités de l'accompagnement

- Tout au long de l'année :
 - des rencontres planifiées
 - observations régulières par le tuteur du stagiaire en classe
 - observations du stagiaire à certaines séances du tuteur
 - échanges autour de ces observations
-

Oral 2 du concours

Épreuve d'entretien

Dans la première partie, le candidat commence par présenter des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours (5 minutes).

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury (10 minutes).

Dans la deuxième partie (20 minutes), le jury propose deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire. Celles-ci doivent permettre au jury, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;

- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Liens entre le tuteur et les inspecteurs

- Animation à l'initiative de l'inspection (une par an)
- Rédaction de bilans à la demande des inspecteurs
- Liens par courriel en cas de besoin

Inspecteurs de mathématiques en charge du dispositif

- Veronique.armand1@ac-creteil.fr
- Christophe.vitalis@ac-creteil.fr